

## Compte-rendu

### Comité de territoire du PTGE Seugne

Mardi 8 février – 9h30 à 12h00

#### Ordre du jour :

1. **Présentation des compléments apportés suite au dernier Comité de Territoire**
2. **Présentation de la partie 1 « Evaluation de la ressource »**
3. **Présentation du calendrier prévisionnel**

#### Participants (27) :

Prénom Nom	Organisme
Alain BURNET	CLE SAGE Charente
Michael CANIT	VP de l'EPTB Charente
Françoise de ROFFIGNAC	CD 17 / SYRES 17
Fabien POUSSIN	SYRES 17
Clément BÉRACOCHEA	SYRES 17
Baptiste SIROT	EPTB Charente
Romain OZOG	EPTB Charente
Marine DUGUÉ	EPTB Charente
Gilles BRICHET	FDAAPPMA 17
Marie ROUET	FDAAPPMA 17
Bernard MAINDRON	SYMBAS
Fabien DOUMERET	SYMBAS
Anaël LACHAISE	SYMBAS
Barbara MONNEREAU	SYMBAS
Valentin POMMIER	CA 17 – OUGC Saintonge
Camille PLAIZE	ASA Saintonge Centre
Alexandre AGAT	ASA Saintonge Centre
Roland FEDON	VP ASA Saintonge Centre
Jean-Marie BOURRY	Nature Environnement 17 / SOS Rivières et Environnement
Jean-Louis DEMARCO	SOS Rivières et environnement
Jacques LEPINE	EAU 17
Elodie LIBAUD	CD 17
Sylvie FONTENY	CD 17
Jennifer BAZUS	DDTM 17
Pierre FAVRIOU	DDTM 17

Yann FONTAINE	DDTM 17
Pascal DUBOIS	DREAL NA
Manuella BROUSSEY	AEAG
Thomas CUZANGE	AEAG
Mylène JOSSINET	DRAAF NA
Pascal KOSUTH	CGEDD (mission interministérielle)
Jean-Pierre RENOUX	UFC que choisir
Jacques BRIE	UFC que choisir
Olivier Allénu	CEN NA
Marie-Laure LAGARDE	Région NA

## Introduction

*M. Burnet, Président de la CLE du SAGE Charente et Mme de Roffignac, Présidente du SYRES 17 introduisent la réunion en rappelant que le travail de diagnostic a été réalisé en interne par les deux structures co-porteuses. Il est précisé que cette réunion a fait l'objet d'un travail préparatoire, tenant compte des remarques du Comité Technique (qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis le dernier Comité de Territoire) et des demandes des services de l'Etat et de la cellule d'expertise interministérielle. M. Burnet salue la présence de M. Canit Vice-Président de l'EPTB Charente et Vice-Président de la CLE en charge de la commission thématique « Manque de ressource en eau à l'étiage ». La parole est ensuite laissée aux animateurs pour la présentation du diaporama.*

L'équipe d'animation rappelle l'objectif de cette réunion qui est de présenter la version finale du rapport de diagnostic afin de le soumettre à la validation du Comité de Territoire. L'ordre du jour est rappelé :

- 1- Présentation des compléments apportés suite au dernier Comité de Territoire
- 2- Présentation de la partie 1 « Evaluation de la ressource »
- 3- Calendrier prévisionnel

### 1- Présentation des compléments apportés suite au dernier Comité de Territoire

L'équipe d'animation présente les compléments et modifications apportées au rapport en fonction des remarques exprimées lors du dernier Comité de Territoire du 15 juin 2021.

Concernant la **carte 4 « Carrières et points de rejet des stations d'épuration »**, M. Bourry signale que les eaux du Trias ne sont pas de bonne qualité et sont chargées en chlorure. Il estime qu'il y a des rejets correspondant à des eaux usées traitées dont on ne connaît pas la qualité réelle (eaux industrielles de la société agro-alimentaire de Jonzac).

Suite à cette remarque, M. Fontaine intervient pour apporter des précisions : il indique que l'ensemble des rejets liés au thermalisme a fait l'objet d'un travail conséquent avec la ville de Jonzac et d'une autorisation délivrée l'année dernière. Un travail est en cours pour améliorer la qualité des eaux rejetées (notamment via un projet de nouvelles lagunes).

Concernant la **carte 8 « Vue d'ensemble du parcellaire des exploitations irrigantes »**, Mme Rouet indique que la baisse de 32% indiquée en commentaire porte à confusion car elle est placée à côté du graphique représentant l'évolution des surfaces entre 2015 et 2020 alors qu'elle concerne la baisse

des surfaces irriguées entre le début des années 2000 et la moyenne observée sur la période 2015-2020. *L'équipe d'animation indique qu'une modification sera effectuée afin de clarifier ce point.*

M. Kosuth constate qu'il y a de fortes **variabilités interannuelles des surfaces irriguées** et interroge sur les raisons. La profession agricole (M. Pommier, M. AGAT et M. FEDON) répond que ces variations peuvent avoir des origines multiples : arrêt d'irrigation dû à des restrictions, baisse de volume imposée (réduction du volume des non adhérents à la démarche collective), les choix propres à chaque exploitation dans la conduite de leurs systèmes (si matériel vieillissant choix de ne pas le renouveler l'année n), dépendance aux conditions climatiques qui peuvent faire varier la proportion des cultures d'automne et de printemps.

Suite à une demande de Mme Lagarde, M. Pommier indique que les surfaces irriguées indiquées sont déclaratives. Elles sont transmises en octobre/novembre par les irrigants lorsqu'ils réalisent leur demande de volume pour l'année suivante. Il ne s'agit donc pas de données prévisionnelles mais bien de la **surface réellement irriguée au cours de l'année**. *L'équipe d'animation indiquera cette précision en commentaire.*

Concernant la **carte 13 « Linéaire de haies »**, Mme Rouet indique qu'il n'y a pas mention de ce qu'est une faible ou une forte densité de haies à l'hectare et qu'il est dommage de ne pas disposer de cette information dans le cadre du diagnostic. L'équipe d'animation précise que pour le travail de cartographie de cette donnée le traitement a été réalisé en relatif et pas en absolu (sur une maille, seul le critère absence ou présence a été pris en compte). Lors de la définition de la stratégie, il sera possible de mener une analyse pour caractériser la densité de haies sur le bassin. Sur ce sujet Mme de Roffignac souligne l'importance du programme EVA 17 (Entretien et Valorisation de l'Arbre, porté par le Département de la Charente-Maritime et la Chambre d'agriculture) qui permet la plantation de 40 à 50 km de haies par an et rappelle qu'il ne faut pas négliger le rôle de l'arbre tant (stockage du carbone, bénéfices pour la ressource en eau...), même à faible densité.

Suite à une remarque concernant la **carte 14 « Etat qualitatif des eaux »**, il est précisé que des éléments ponctuels d'analyse peuvent être apportés pour chaque station mais qu'il demeure impossible de donner une tendance générale de l'évolution de la qualité à l'échelle du bassin de la Seugne, du fait de l'hétérogénéité des données (ce ne sont pas toujours les mêmes molécules qui sont observées et les seuils fixés peuvent varier en fonction des années, ce qui empêche d'établir une conclusion globale).

## 2 - Présentation de la partie 1 « Evaluation de la ressource »

L'équipe d'animation présente la **partie 1** relative à l'évaluation de la ressource.

Lors de la présentation des historiques de prélèvements, M. Agat souligne qu'il existe un certain nombre de **forages privés** (eau pompée dans la nappe superficielle par des particuliers) dont les volumes ne sont pas comptabilisés. M. Bourry le confirme et il déplore que ces prélèvements ne soient pas mieux encadrés alors qu'ils peuvent aller jusqu'à 1000 m<sup>3</sup> par an. Yann Fontaine rappelle que la réglementation actuelle repose sur un régime déclaratif, avec une obligation de déclaration de l'ouvrage en mairie. M. Poussin ajoute qu'il y a bien un cadre réglementaire mais qu'il n'y a pas de contrôle sur les volumes prélevés dans ce cadre. M. Fontaine indique que les volumes prélevés sont faibles par rapport aux autres prélèvements et ne remettent pas en cause les grands équilibres présentés dans le diagnostic du PTGE. Toutefois la DDTM pourra transmettre aux co-porteurs le nombre de déclarations effectuées sur les dernières années.

Suite à une remarque concernant l'historique des **volumes industriels**, il est précisé que les prélèvements dans le captif ne sont pas concernés (comme par exemple les prélèvements pour la chaîne thermale), l'historique ne tient compte que des prélèvements en nappe libre.

Pour la proposition de valeur du volume de départ, M. Kosuth précise que l'analyse effectuée par les co-porteurs et celle réalisée par la cellule d'expertise ont été menées indépendamment. **Ces deux analyses ont conduit à la même valeur de 8,1 Mm<sup>3</sup>** ce qui confirme une certaine robustesse dans la proposition.

*NB : les graphiques en pages 24 et 25 seront annexés au rapport avec le commentaire explicatif.*

Suite à une demande de précision, il est rappelé que le **volume de départ** correspond au volume à définir collectivement afin de chiffrer le volume à économiser. Comme indiqué dans le schéma page 27 du diaporama, le volume à économiser dans le cadre du Projet de Territoire correspond à la différence entre le Volume de départ (qui doit être voté par le Comité de Territoire) et le volume cible qui correspond au volume prélevable (objectif de 5,7 Mm<sup>3</sup> sur le bassin de la Seugne) auquel on peut appliquer une baisse due à la prise en compte du changement climatique (qui sera à définir dans le cadre de la stratégie). Le delta entre le volume de départ et le volume cible correspond au volume à économiser via les différentes actions qui seront mises en place dans le cadre du PTGE.

Suite à une remarque de Mme Rouet, il est rappelé que le **volume prélevable** est fixé pour la période d'étiage allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, il ne distingue donc pas la période printanière et la période estivale.

M. Bourry évoque un courrier qu'il a transmis aux co-porteurs en juillet 2021 afin d'en savoir plus sur l'étude volume prélevable. Il regrette que la CLE n'est validé dernièrement son engagement dans l'étude des volumes prélevables.

Les co-porteurs précisent que ce courrier a fait l'objet d'une réponse écrite en octobre 2021. Les co-porteurs expliquent dans ce courrier que pour l'élaboration du PTGE, ce sont les volumes prélevables définis règlementairement dans l'arrêté qui font foi, même si ces valeurs sont susceptibles d'être réétudiées dans le cadre de l'étude évoquée. Le courrier réponse est lu par M. Sirot, et les co-porteurs insistent sur le dernier point : « *Il s'agit d'études longues et complexes dont les résultats seront intégrés au fil de l'eau mais qui ne doivent pas bloquer tout le processus d'élaboration du PTGE Seugne. Comme vous l'indiquez dans votre courrier, le bassin de la Seugne est en déséquilibre quantitatif et il est urgent de définir des projets de territoire qui permettront de rétablir durablement un équilibre quantitatif sur ce bassin en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles. Si nous avons le souci de mobiliser en permanence des connaissances nouvelles, cela ne doit pas impliquer l'inaction.* »

M. Fontaine ajoute que règlementairement l'atteinte de l'équilibre est vérifiée lorsque « volume autorisé = volume prélevable ». Il souhaite également préciser que l'AUP (qui a été annulée et qui fait aujourd'hui l'objet d'un nouveau dossier en cours d'instruction) s'inspirera des éléments inscrits dans le cadre du PTGE.

A ce sujet, Mme Rouet demande si le volume de référence (« volume de départ ») choisi aujourd'hui par le Comité de Territoire correspondra au volume autorisé inscrit dans la future AUP. M. Fontaine précise que l'AUP doit s'inscrire dans une stratégie de retour à l'équilibre, avec des échéances pour atteindre cet équilibre et que par conséquent l'AUP devra effectivement se nourrir des travaux du PTGE.

M. Bourry demande si le volume de substitution sera déduit du volume cible. L'équipe d'animation rappelle qu'à ce stade de l'élaboration, aucun volume de substitution n'a été encore défini. C'est lors

de la phase de stratégie que seront étudiées les différentes actions permettant d'atteindre le volume cible. Ce volume à économiser (en bleu clair sur le schéma) devra donc comprendre des économies grâce aux modalités de gestion, aux solutions fondées sur la nature, et éventuellement par du stockage en retenue de substitution. La phase de stratégie permettra de définir quelle part de substitution permettra d'économiser du volume estival.

Suite à des remarques sur le comportement des nappes (impact des prélèvements en période estivale ou hivernale) à l'échelle du sud Charente, Mme Broussey souligne l'importance de ne pas transposer des comportements identifiés sur certains bassins à d'autres territoires car les nappes peuvent avoir des comportements différents en fonction du secteur observé. Les conclusions sur les comportements de nappes ne sont pas transposables d'un bassin à l'autre.

Suite à une question de M. Renoux sur la **prise en compte du changement climatique** et notamment sur l'actualisation de l'élévation de température (dernières données du GIEC revues à la hausse), M. OZOG rappelle que, dans le cadre du PTGE, c'est l'impact sur la ressource en eau qui est principalement observé. Les seules données disponibles concernant l'évolution des débits des cours d'eau se trouvent dans le Projet « Explore 2070 » et sont intégrées dans le diagnostic (Le Projet « Explore 2 » actuellement en cours d'élaboration pourra apporter des précisions). Il est également rappelé que le programme Life « Eau&Climat » apportera des éléments de réponse sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau (les débits et les nappes d'accompagnement) à l'horizon 2050 et 2100 à l'échelle du bassin de la Seugne.

M. Burnet estime qu'il est important que les PTGE puissent avancer, en étant conscient que des données nouvelles vont émerger, et qu'il y aura des choses à modifier, à mettre à jour. Le volume prélevable de 5,7 Mm<sup>3</sup> doit être vu comme un pallier susceptible d'évoluer avec l'amélioration des connaissances. Ne pas avancer serait faire porter une forte responsabilité sur les générations futures. Il est important de réfléchir dès aujourd'hui aux économies d'eau à réaliser, aussi bien pour l'usage agricole que pour l'alimentation en eau potable, pour lesquelles différentes actions devront être envisagées, et pas seulement des actions de sensibilisation.

Mme de Roffignac estime qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème mathématique avec une équation à résoudre, il faut accompagner les activités et beaucoup de facteurs sont à prendre en compte. Il faut être conscient des difficultés, personne n'a intérêt à ce que le PTGE n'avance pas, il est nécessaire de construire collectivement une stratégie, si des éléments nouveaux apparaissent ils seront pris en compte.

**Validation du diagnostic :** M. Burnet propose de valider le diagnostic du PTGE Seugne, en intégrant un volume de départ à 8,1 Mm<sup>3</sup>. Cette proposition est validée à l'unanimité moins 1 vote contre et 1 abstention.

Suite à une question de M. Doumeret, il est indiqué que la nouvelle station de Réaux sur Trèfle a été installée en mai 2021, et qu'il faut compter environ une année pour le calage de la station.

### 3 – Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est présenté : la prochaine étape correspond au lancement de la stratégie, avec des ateliers de concertation prévus au printemps et à l'été 2022. Le prochain Comité de Territoire aura lieu à l'automne 2022.

Fin de réunion à 11h40.